

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECHETS PLASTIQUES : DEJA PLUS DE 65 PROJETS ACCOMPAGNÉS EN ILE-DE-FRANCE POUR RÉDUIRE LES PLASTIQUES

Le 06/12/2022

La Commission Européenne a récemment dévoilé son projet de règlement pour réduire les déchets d'emballage de 5 % d'ici à 2030, en France une série de mesures législatives ont également été prises. Ces dernières visent à favoriser la valorisation des déchets plastiques, réduire l'utilisation de plastiques à usage unique et des microplastiques intentionnellement ajoutés, responsabiliser les producteurs, mieux informer les consommateurs et promouvoir le réemploi. Alors que la durée de vie des plastiques est extrêmement courte et varie de quelques minutes à quelques jours, et que 81% des plastiques mis en circulation deviennent des déchets au bout d'une année, l'ADEME Ile-de-France revient, à l'occasion de la 2ème journée régionale du ZERO PLASTIQUE 2022, sur son accompagnement et ses réalisations pour atteindre les objectifs fixés. Depuis le déploiement du plan France Relance, l'ADEME a notamment apporté son soutien à plus de 65 projets franciliens sur la thématique du plastique.

Pour rappel, la loi AGEC

Faire évoluer l'usage des emballages en France, mieux collecter, mieux utiliser et mieux recycler

Parmi les objectifs :

- Recycler 100% des plastiques en 2025
- Atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040
- Pour les bouteilles en plastiques pour boissons :
 - Réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.
 - Atteindre un taux de collecte pour recyclage de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029. Taux actuel : ≈ 55%
 - 25% de plastique recyclés dans les bouteilles en 2025, et de 30% en 2030
- Augmenter la part des emballages réemployés mis en marché, avec pour objectif : 5 % en 2023, 10 % en 2027
- Créer un observatoire du réemploi et de la réutilisation avant le 1er janvier 2021 de nouvelles filières REP (BTP, EIC,...)

L'ADEME Ile-de-France sur le front de la réduction du plastique sur le territoire francilien

Le plastique est enjeu majeur pour la réduction des déchets. La substitution d'emballages et de contenants plastique à usage unique constituent un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC, l'ADEME Ile-de-France a accompagné **plus de 65 projets franciliens sur la thématique du plastique**. Entreprises, collectivités et associations ont ainsi reçu le soutien de l'ADEME IDF dans la réalisation d'une étude de faisabilité et d'expérimentation, ou le déploiement du projet directement.

« Les 65 projets accompagnés représentent un panel varié. Il démontre l'amplitude des possibilités d'actions de l'ADEME régionale et la variété des solutions, offres et service en faveur de la substitution du plastique à usage unique : solutions de réemploi d'emballage, consigne pour le réemploi, offre de solution de lavage permettant le réemploi d'emballage... ou encore traitement de la matière en vue de la préparation de matières plastiques recyclées. Ce sont autant de différentes thématiques sur lesquelles l'ADEME est présente pour aider les acteurs qui souhaitent agir en faveur de la Transition Ecologique et participer à la construction d'une filière francilienne », Jérémie Almosni, Directeur Régional de l'ADEME-Ile-de-France.

FOCUS « ILS L'ONT FAIT » : SOOFUT

Pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=BQArDHTetqw>

Des dispositifs pour réduire les déchets plastiques

Pour atteindre les objectifs fixés, et limiter la consommation de plastique, l'ADEME Ile-de-France a proposé dès fin 2020 des dispositifs aux entreprises, collectivités et associations, parmi lesquels :

- **Le dispositif d'aide pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique (RRS)**

Ce dispositif a pour ambition d'encourager le développement efficace et vertueux du secteur du réemploi des emballages afin d'augmenter les flux d'emballages réemployés, de substituer les emballages en plastique à usage unique en vue de l'objectif réglementaire de fin de leur mise sur le marché d'ici à 2040. Il a également pour ambition d'aider les collectivités et les entreprises à substituer les contenants en plastique dans la restauration collective afin notamment de répondre à l'objectif de 2025 concernant la restauration scolaire, universitaire et de certains publics sensibles. Enfin, ce dispositif vise à développer la professionnalisation des acteurs et des structures.

- **Le dispositif d'aide ORPLAST Volet Régénération**

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les études préalables aux investissements et investissements de recyclage des matières plastiques. Les enjeux sont multiples : éviter l'extraction et la transformation inutiles de ressources naturelles et ainsi réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les autres impacts environnementaux des filières industrielles.

- **L'appel à projet ORPLAST Volet incorporation**

Ce dispositif aspire à soutenir le recyclage par l'aval de la filière en créant une augmentation des volumes de Matières Premières Recyclées consommées.

L'ADEME poursuit son accompagnement en 2023 et certains dispositifs sont déjà ouverts : le volet 1 et le volet 2 sur le recyclage mécanique et l'incorporation pour des projets de minimum 2 M€ de coût. Le volet 2 en ligne depuis le 1^e décembre complète le volet 1 sur le recyclage chimique et enzymatique. La prochaine date pour le dépôt de dossier est le 06/01 (contact à prendre avec l'ADEME au préalable).

FOCUS : les partenariats de l'ADEME pour atteindre les objectifs de Transition Ecologique

C'est également auprès de partenaires comme Polyvia, le Réseau Consigne en Ile-de-France ou encore le Réseau Vrac que l'ADEME Ile-de-France facilite les initiatives innovantes œuvrant à la réduction du plastique vierge et à usage unique.

En savoir plus

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastiques-a?cible=79>
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastiques-a?cible=79>
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220624/appel-a-projets-objectif-recyclage-plastiques-orplast-edition-3>

Contacts presse :

Tiphaine ARMAND – tiphaine.armand@havas.com

Myriam HAMZA – myriam.hamza@havas.com

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)